

Annexe : Fiche relative aux établissements, ouvrages, infrastructures

Fiche de synthèse des informations utiles aux processus de maîtrise de l'urbanisme

Établissement : *DELIFRUITES SAS Margés 26260 Saint Donat sur l'Herbasse*
Établissement soumis à "autorisation sans servitudes"
Activité : Fabrication de boissons non alcoolisées
N° GIDIC : 103 110
Dernière date de mise à jour de la fiche : 12 avril 2010
UT 26/07 Subdivision : 5

Volet 1 : Études des dangers

Un complément de l'étude de dangers associé à la demande d'autorisation d'exploiter du 18 décembre 2008 a été transmis à l'inspection le 2 avril 2010.

Volet 2 : Action conduite par la DREAL en matière de maîtrise de l'urbanisme

Rapport à la préfecture de la Drôme du 12 avril 2010

Volet 3 : Liste des phénomènes dangereux sortant du site, zones d'effets associées et éléments d'approche probabiliste

Incendie du bâtiment de stockage des préformes et des bouchons situé au nord du site. Les distances sont données à partir de la paroi du bâtiment (façade externe côté nord d'une longueur de 31 mètres) et correspondent au flux reçu au niveau du sol. La façade côté nord est située entre 3 et 6 mètres des limites de propriété.

Installation source	Phénomène dangereux	Type d'effet (thermique, toxique, surpression)	Classe de Probabilité	Distances d'effets		
				SELS	SEL	SEI
Bâtiment de stockage des préformes et des bouchons	Incendie	Thermique	B	26 mètres	35 mètres	46 mètres

SELS (effets létaux significatifs) – SEL (effets létaux) – SEI (effets irréversibles)

Volet 4 : Liste des phénomènes dangereux proposée pour la maîtrise de l'urbanisation, validée par le chef du service prévention des risques

Installation source	Phénomène dangereux	Type d'effet (thermique, toxique, surpression)	Classe de Probabilité	Distances d'effets		
				SELS	SEL	SEI
Bâtiment de stockage des préformes et des bouchons	Incendie	Thermique	B	26 mètres	35 mètres	46 mètres

SELS (effets létaux significatifs) – SEL (effets létaux) – SEI (effets irréversibles) - les distances sont arrondies

Les préconisations en matière d'urbanisme sont les suivantes:

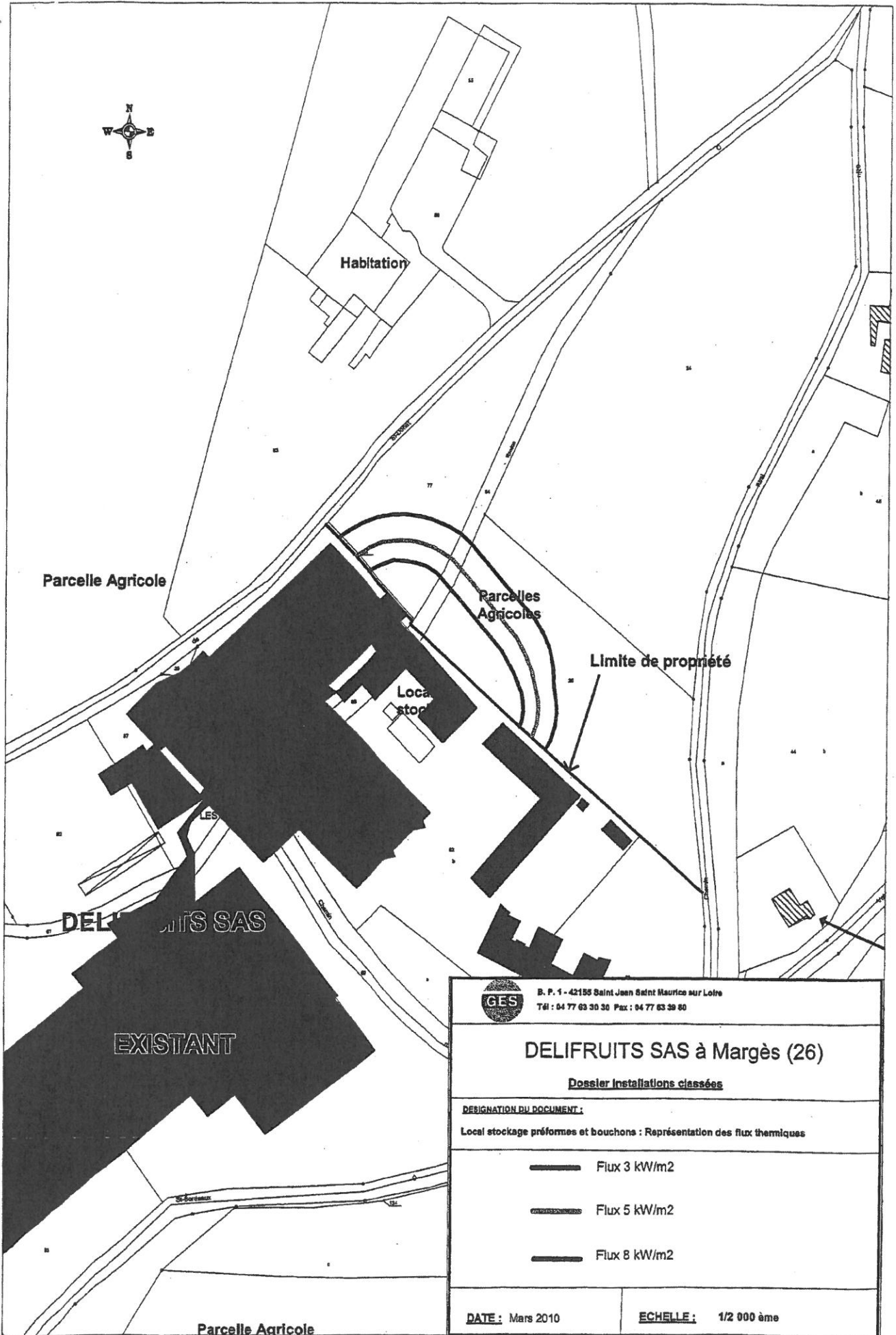
- toute nouvelle construction est interdite dans les territoires exposés à des effets létaux significatifs, à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques;

- toute nouvelle construction est interdite dans les territoires exposés à des **effets létaux** à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques, d'aménagements et d'extensions d'installations existantes ou de nouvelles installations classées soumises à l'autorisation compatibles avec cet environnement (notamment au regard des effets dominos et de la gestion des situations d'urgence). La construction d'infrastructure de transport peut être autorisée uniquement pour les fonctions de desserte de la zone industrielle;

- dans les zones exposées à des **effets irréversibles**, l'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possibles. Par ailleurs, l'autorisation de nouvelles constructions est possible sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets irréversibles. Les changements de destinations doivent être réglementés dans le même cadre.

Volet 5 : Cartographie des zones nécessaires à la maîtrise de l'urbanisation

Les différentes zones d'effets figurent sur la carte ci-jointe.



B. P. 1 - 42155 Saint Jean Saint Maurice sur Loire
 Tél : 04 77 63 30 30 Fax : 04 77 63 39 60

DELIFRUIITS SAS à Margès (26)

Dossier installations classées

DESIGNATION DU DOCUMENT :

Local stockage préformes et bouchons : Représentation des flux thermiques

- Flux 3 kW/m²
- Flux 5 kW/m²
- Flux 8 kW/m²

DATE : Mars 2010

ECHELLE : 1/2 000 ème